

Observation n°124 du 11/04/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je fais suite à ma précédente contribution concernant l'outarde canepetière.

Le secteur n'est absolument pas approprié pour ériger un parc éolien en raison de la présence, entre autre, de l'outarde canepetière. Les données de la LPO Vienne sont sans appel, le site est fréquenté depuis de nombreuses années par cette espèce. Plus précisément, les données de la LPO indiquent une présence continue en période de reproduction sur la période 2008-2022 avec selon les années jusqu'à 3 mâles et 2 femelles d'observés sur ce secteur. Les seules années sans observations sur leur base (mais sans qu'il n'y ait eu de prospections ciblées de réalisées donc cela traduit davantage une absence d'observation qu'une absence de l'espèce) sont 2012, 2017, 2018 et 2019.

Je vous rappelle que cette espèce migratrice emblématique des plaines du Poitou Charentes :

- a vu ses effectifs chuter de 6800 à 400 mâles chanteurs à entre 1978 et 2000, ce qui correspond à une diminution de 94% de la population en 22 ans. Elle ne survit que dans trois régions de grandes cultures : Poitou-Charentes (400 mâles), Centre (40-50 mâles) et Pays de la Loire (20 mâles).
- a un statut de conservation IUCN « CR » (En Danger Critique ) pour le Centre-Ouest
- bénéficie d'une protection juridique intégrale au niveau international (Annexe II de la convention de Berne, Annexes I et II de la convention de Washington), Européen (Annexe I de la directive Oiseaux) et Nationale (arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).
- a disparu de nombreux pays
- bénéficie de Plan d'Action National (PAN) depuis plusieurs décennies (nous en sont au 3eme)
- est à l'origine de la création de la zone Natura 2000 des Plaines du Mirebalais toute proche
- que le noyau présent sur le site d'implantation des éoliennes à Doussay fait partie de la population d'outardes de cette zone Natura 2000
- que, comme attesté par l'étude de 2020 du Museum d'Histoire Naturelle commandé par le ministère de la Transition Ecologique sur l'impact des éoliennes sur les outardes, les échanges entre noyaux sont nombreux, et les outardes très sensibles aux éoliennes.

Pour toutes ces raisons, ce projet est totalement incompatible avec la préservation de cette espèce et n'aurait jamais dû être envisagé.

Cordialement,

Gaëlle Hunt